

**ASSEMBLEE GENERALE du 24 septembre 2018**

**Vente des bâtiments  
du Musée des Tissus et du Musée des Arts Décoratifs  
à la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Grâce au soutien de l'Etat, à l'engagement de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et d'UNITEX, un plan ambitieux de renaissance va être déployé pour le Musée des Tissus et le Musée des Arts Décoratifs (MTMAD ou « les Musées »).

L'objectif : faire de ces institutions labellisées « Musée de France », des musées du XXIème siècle, connectés à l'industrie, notamment textile, et à l'innovation ; mais aussi créer des lieux de vie, avec un restaurant, des espaces dédiés à l'événementiel, autour d'une mise en valeur moderne des collections, le tout en recherchant un modèle économique plus performant.

Ainsi, la Région va investir à hauteur d'au moins 30M€ avec le soutien de l'Etat, qui apportera une contribution basée sur un financement de 20% des travaux, plafonné à 5M€ (le maximum réglementaire), dans la rénovation des bâtiments qui abritent actuellement les Musées (Hôtels de Villeroy et de Lacroix-Laval et bâtiments administratifs).

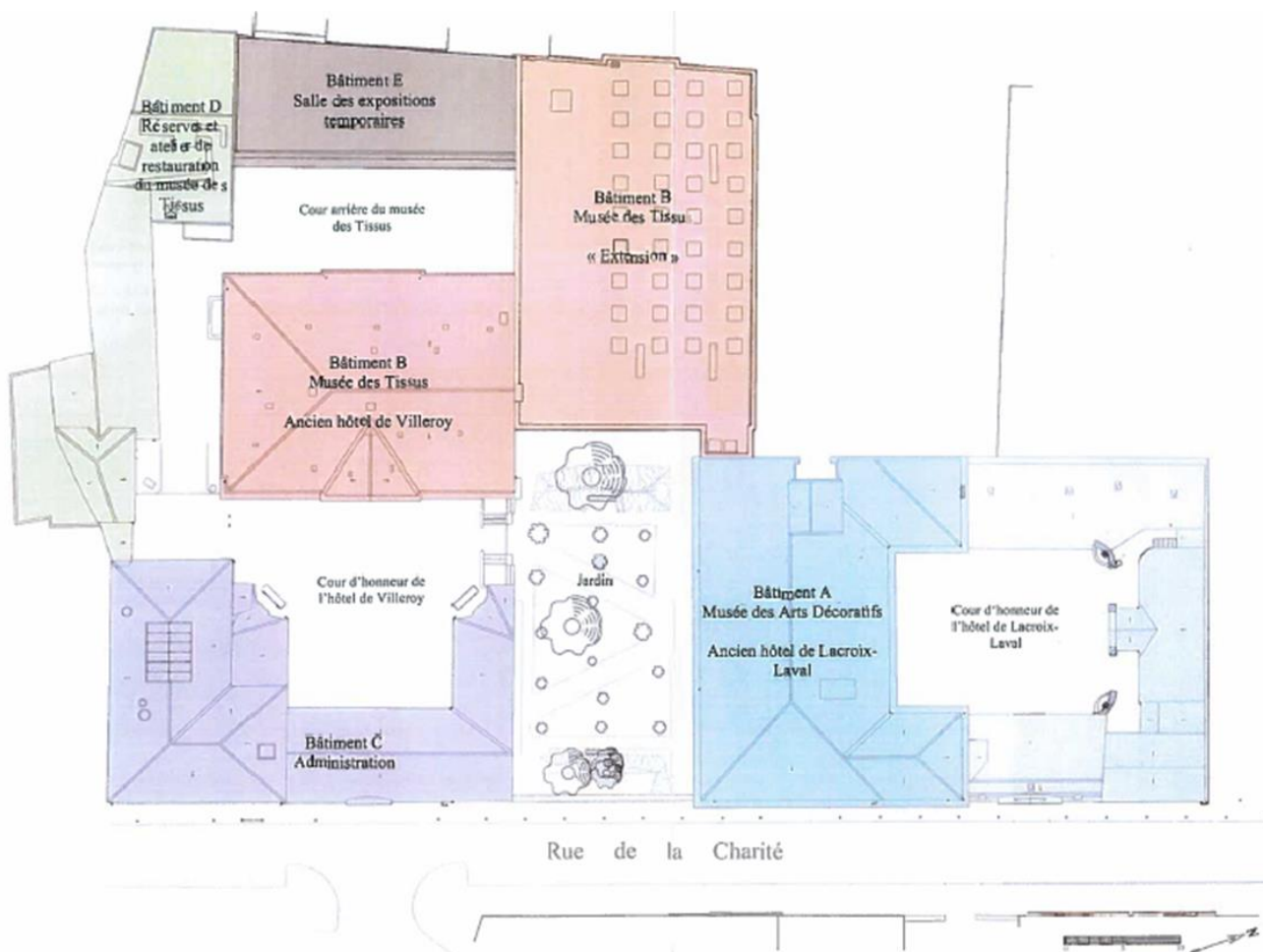
De même, une fois les conditions remplies, soit le récolement réalisé et l'accord donné par le Haut Conseil des Musées de France, les collections seront transférées de la CCI à la Région AURA.

Par ailleurs, lorsque le projet muséographique aura été arrêté (projet scientifique et culturel que seul le nouveau Directeur Général et Scientifique est habilité à proposer), une étude préalable pour un démarrage des travaux sera lancée début 2019.

Les nouveaux Musée des Tissus et Musée des Arts Décoratifs devraient pouvoir accueillir leur première grande exposition en septembre 2020.

## **I. Présentation des bâtiments des Musées**

Situés aux 30, 32 et 34 rue de la Charité à Lyon 2ème, au cœur de la presqu'île historique, les Musées occupent un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments du XVIII siècle classés : l'hôtel de Villeroy et l'Hôtel de Lacroix-Laval ; accompagnés de quatre bâtiments annexes dont un bâtiment dit « administratif », le tout représentant une surface d'environ 8 000 m2 SHON.



Concernant ces bâtiments, des travaux lourds sont à prévoir : mise aux normes accessibilité (PMR), sécurité et CVC, et « mise en forme architecturale » du projet muséal (modernisation des lieux, de la présentation muséale et des parcours de visite), création de nouveaux lieux de vie (restaurant, agrandissement de la boutique, création d'un amphithéâtre...) qui nécessiteront des montants significatifs d'investissements.

A la demande de la CCI, l'ensemble immobilier a été évalué par la Direction de l'Immobilier de l'Etat pour un montant de seize millions d'euros.

## **II. Transfert des bâtiments à la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Compte-tenu des volumes d'investissement nécessaires pour leur rénovation et leur transformation, et dans cette perspective, il est prévu :

- que la CCI cède la propriété des bâtiments lui appartenant à la Région Auvergne-Rhône-Alpes à « l'euro symbolique » ;
- en contrepartie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à réaliser un projet majeur de rénovation des locaux pour un montant évalué à hauteur de trente millions d'euros.

Pour autant, compte-tenu d'attachement du foncier à l'exploitation des Musées, à la conservation des œuvres et de la valeur des bâtiments, il est prévu d'intégrer, dans l'acte notarié qui constatera la vente, un ensemble de clauses associées :

1. **une clause d'affectation des bâtiments**, relevant du domaine public de la CCI, à l'activité des musées ;
2. **une clause pénale d'interdiction de cession des bâtiments** sans accord préalable de la CCI, clause valable sur une durée de 50 ans ;
3. en complément de la précédente, **une clause d'« earn out »** par laquelle, en cas de cession, la CCI aura droit à 50% du bénéfice de la vente, déduction faite du montant des investissements immobiliers réalisés par la Région.

**Il est donc aujourd'hui demandé à l'Assemblée Générale, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2018 :**

- **d'approuver la cession des bâtiments des Musées à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un euro symbolique :**
  - **en considération des investissements importants, évalués à environ 30 M€, à réaliser par la Région;**
  - **en contrepartie d'une clause d'affectation des bâtiments, relevant du domaine public de la CCI, à l'activité des musées pendant 50 ans minimum ;**
  - **en contrepartie d'une clause pénale d'interdiction de cession des bâtiments sans accord préalable de la CCI, clause valable sur une durée de 50 ans ;**
  - **en complément de la précédente, en contrepartie d'une clause d'« earn out » par laquelle, en cas de cession, la CCI aura droit à 50% du prix de vente perçu, déduction faite des frais supportés pour la réalisation de la vente ainsi que des frais supportés pour la réalisation des travaux de rénovation.**
- **d'habiliter et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes afférents à cette cession et plus largement, de lui permettre de réaliser toute démarche administrative qui s'avérerait nécessaire.**